

**Ordonnance du DFF
sur la compensation des effets
de la progression à froid pour les personnes physiques
en matière d'impôt fédéral direct pour l'année fiscale 2011
(Ordonnance sur la progression à froid, OPFr)**

du 28 septembre 2010 (Etat le 1^{er} janvier 2011)

Le Département fédéral des finances (DFF),

vu les art. 39, al. 2, 205c et 215, al. 2, de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct (LIFD)¹,

arrête:

Section 1 Principes

Art. 1

¹ La présente ordonnance a pour but de compenser les effets de la progression à froid pour les personnes physiques.

² La compensation tient compte de l'augmentation:

- a. de 4,14 % de l'indice des prix à la consommation entre le 31 décembre 2005 et le 30 juin 2010 pour les barèmes et les déductions indiqués à la section 2;
- b. de 5,16 % de l'indice des prix à la consommation entre le 31 décembre 2004 et le 30 juin 2010 pour les barèmes et les déductions indiqués à la section 3.

Section 2 Taxation bisannuelle praenumerando

Art. 2² Barèmes selon l'art. 36 LIFD

¹ Le barème de l'art. 36, al. 1, LIFD est modifié comme suit:

...

² Le barème de l'art. 36, al. 2, LIFD est modifié comme suit:

...

RO 2010 4483

¹ RS 642.11

² Les modifications mentionnées aux art. 2 à 7 peuvent être consultées au RO 2010 4483.

Art. 3 Déductions générales

¹ Les déductions prévues à l'art. 33, al. 1, let. g, 1^{er} et 2^e tirets, LIFD sont modifiées comme suit:

...

² La déduction prévue à l'art. 33, al. 2, 1^{re} phrase, LIFD est modifiée comme suit:

...

Art. 4 Déductions sociales

Les déductions sociales de l'art. 35, al. 1, LIFD sont modifiées comme suit:

...

Section 3 Taxation annuelle postnumerando**Art. 5** Barèmes de l'art. 214 LIFD

¹ Le barème de l'art. 214, al. 1, LIFD est modifié comme suit:

...

² Le barème de l'art. 214, al. 2, LIFD est modifié comme suit:

...

Art. 6 Déductions générales

¹ La déduction prévue à l'art. 212, al. 1, 1^{er} tiret, LIFD est modifiée comme suit:

...

² La déduction prévue à l'art. 212, al. 2, 1^{re} phrase, LIFD est modifiée comme suit:

...

Art. 7 Déductions sociales

Les déductions sociales de l'art. 213, al. 1, LIFD sont modifiées comme suit:

...

Art. 8 Entrée en vigueur

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011.